Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260518-DEL38_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 13/05/2026

VOTE
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, CAIL Morgane, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
MEUNIER Anne ayant donné procuration à ROBINEAU Jordan
KERGAL Magali ayant donné procuration à VALY Solène
CADORET Gilles ayant donné procuration à GAUTIER Guy

ABSENT : CAIL Cédric

SECRETAIRE : Monsieur ROBINEAU Jordan a été nommé secrétaire.

38/2026 – Référent Atlas de la biodiversité intercommunale

Dans le cadre du projet Terr'Endro pour la transition écologique du territoire, Pontivy Communauté s'est lancé dans la création d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) se déroulant sur 3 ans de 2024 à 2027, en partenariat avec les communes volontaires du territoire et avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.
Cette démarche s'inscrit dans une politique nationale visant à améliorer la connaissance de la biodiversité locale et à intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire.

L'ABI repose sur deux grands volets complémentaires :

- un volet scientifique comprenant :
  - la synthèse des données naturalistes existantes,
  - la réalisation d'inventaires complémentaires sur plusieurs groupes d'espèces et habitats (flore et habitats naturels, mammifères, amphibiens, orthoptères notamment),
  - l'identification des secteurs à enjeux et des zones nécessitant une meilleure connaissance ;

- un volet pédagogique et participatif comprenant :
  - des animations et actions de sensibilisation à destination du grand public, des scolaires et des acteurs locaux,
  - des temps de concertation,
  - l'élaboration d'un plan d'actions communal et intercommunal en faveur de la biodiversité.

À l'issue des inventaires et des concertations, un programme d'actions concrètes sera défini, pouvant notamment concerner :

- la restauration et la préservation des milieux naturels,
- la protection du bocage et des mares,
- l'amélioration des continuités écologiques,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260518-DEL38_2026-DE

- la valorisation pédagogique des espaces naturels,
- l'intégration de la biodiversité dans les projets communaux.

Afin d'assurer un suivi efficace du projet et de faciliter les échanges entre la commune, Pontivy Communauté, les prestataires et les habitants, il est demandé à chaque commune participante de désigner un binôme référent composé :

- d'un élu,
- d'un agent ou technicien communal.

Ce binôme aura notamment pour rôle :

- d'assurer la transmission des informations relatives au projet ;
- de faciliter l'organisation des inventaires naturalistes et des actions de terrain ;
- de relayer les actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants ;
- de participer au suivi et à l'élaboration du plan d'actions ;
- de constituer l'interlocuteur privilégié de l'équipe projet intercommunale ;
- de garantir une continuité dans le suivi de la démarche.

La désignation de ces référents apparaît indispensable afin d'assurer une bonne coordination entre les communes participantes et l'intercommunalité, ainsi que la réussite de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE
  - en qualité de référent élu : **Madame Joëlle GONNET**
  - en qualité de référent agent / technicien : **Madame Sabrina LABBE**
- PRÉCISE que ces référents seront les interlocuteurs privilégiés de Pontivy Communauté pour le suivi de la démarche ABI ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)